

Déposé le 8.07.1996
Proc. del. ~~tar.hyp.~~ TARBES
Le 10.07.1996
Vol. 1996 P n° 3002

NE 469
DATE : 25.06.96
REFERENCES : JP

DOCUMENT HYPOTHECAIRE NORMALISE

VENTE
GOUSPEYRE/PAUL

PREMIERE PARTIE

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE
Le vingt cinq juin

Maître Jean-François LEGRAND, Notaire associé de la
Société Civile Professionnelle "Jean-François LEGRAND et
Jacques BAREILLE" titulaire d'un Office Notarial à
TARBES, Hautes-Pyrénées, 10 rue des Carmes, soussigné,
Et Maître Pierre DHERS, Notaire associé à
CASTELNAU-MAGNOAC

A reçu cet acte contenant :

VENTE

P A R :

Monsieur Jean Armand GOUSPEYRE, Retraité, demeurant
à ARNE (65670)
Né à ARNE le 8 mai 1909
Célibataire,

Portant, dans cet acte, la dénomination de
"VENDEUR" ou celle d'"ANCIEN PROPRIETAIRE",

A :

Monsieur Robert Louis Claude PAUL, Artisan
Boulangier, et Madame Françoise KARPICEK, sans
profession, son épouse, demeurant ensemble à à LAVARDAC
(47230) 14, rue Gambetta,
Nés, le mari à IDRON le 15 juin 1933 et
l'épouse à TARBES le 5 avril 1961

Soumis au régime de la séparation de biens
pure et simple suivant contrat reçu par Maître
MERLE, Notaire à NERAC le 20 septembre 1990,
préalablement au mariage célébré à la Mairie de
TARBES le 6 octobre 1990

Statut et régimes matrimoniaux non modifiés
depuis.

Droit de Timbre sur Actes
Autorisation de 07 03 00 00 1996

PR PF M. S. DP

AGISSANT CONJOINTEMENT, dans les proportions
suivantes : à concurrence de moitié chacun

Portant, dans cet acte, la dénomination de "NOUVEAU
PROPRIETAIRE" ou celle d'"ACQUEREUR", qui accepte.

CAPACITE - PRESENCE - REPRESENTATION - DOMICILE

Toutes les parties sont capables.

Elles sont toutes présentes sauf Monsieur
GOUSPEYRE, représenté par Madame Marie Louise GOUSPEYRE,
veuve LEFEVRE en vertu d'une procuration sous seing
privé du 24 avril 1996 demeurée annexée aux présentes
après mention

DU BIEN SUIVANT :

Sur la Commune de ARNE (Hautes Pyrénées)
une maison d'habitation avec dépendances,
Figurant au cadastre de cette Commune de la manière
suivante :

Sect.	N°	Lieux-dits	Ha	A:Ca	Nat.
D	243	Micquole	7	90	

Tel que ce bien existe avec ses aisances,
parties attenantes et dépendances, et les droits de
toute nature qui y sont attachés, sans exception ni
réserve.

REFERENCES DE PUBLICATION

Partage suivant acte reçu par Maître RIBES Notaire à
SAINT PLANCARD du 26 septembre 1961

Publié au Bureau des Hypothèques le 9 aout 1963
Volume 3406 Numéro 28.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Les transferts de propriété et de jouissance auront
lieu ce jour. La jouissance a lieu par prise de
possession réelle du bien qui n'est ni loué ni occupé.

PR

FF C.M.G.

DP



AGISSANT CONJOINTEMENT, dans les proportions suivantes : à concurrence de moitié chacun

Portant, dans cet acte, la dénomination de "NOUVEAU PROPRIETAIRE" ou celle d'"ACQUEREUR", qui accepte.

CAPACITE - PRESENCE - REPRESENTATION - DOMICILE

Toutes les parties sont capables.

Elles sont toutes présentes sauf Monsieur GOUSPEYRE, représenté par Madame Marie Louise GOUSPEYRE, veuve LEFEVRE en vertu d'une procuration sous seing privé du 24 avril 1996 demeurée annexée aux présentes après mention

DU BIEN SUIVANT :

Sur la Commune de ARNE (Hautes Pyrénées) une maison d'habitation avec dépendances, Figurant au cadastre de cette Commune de la manière suivante :

!	!	!	!	!	!	!
!	Sect.!	N°	Lieux-dits	!	Contenance!	!
!	!	!	!	!	Ha : A:Ca!	Nat. !
!	D	243	Micquole	!	7!90!	!
!				!		!

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés, sans exception ni réserve.

REFERENCES DE PUBLICATION

Partage suivant acte reçu par Maître RIBES Notaire à SAINT PLANCARD du 26 septembre 1961

Publié au Bureau des Hypothèques le 9 aout 1963
Volume 3406 Numéro 28.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Les transferts de propriété et de jouissance auront lieu ce jour. La jouissance a lieu par prise de possession réelle du bien qui n'est ni loué ni occupé.

PR

PF M.G.

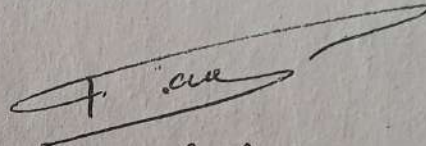
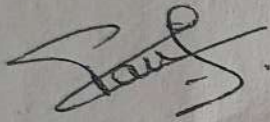
DP

(Signature)

La lecture de cet acte a été donnée aux parties par le Notaire soussigné qui les a fait signer.

Les jours, mois et an énoncés ci-dessus, En l'Etude du Notaire soussigné, Notaire et comparants ont signé le même jour cet acte comprenant :

- pages.....(9)
- renvois.....(0)
- mots nuls.....(0)
- lignes nulles.....(0)
- chiffres nuls.....(2)
- blancs bâtonnés.....(0)



M. Leferre

